

TD8 : Le développement des emplois atypiques... touche particulièrement les jeunes (Mme Jonquet)

Document 1

| | |
|---|---|
| Contrat à durée indéterminée (CDI) | Le salarié est embauché par une entreprise pour une durée qui n'est pas fixée à l'avance. Son contrat de travail peut prendre fin à sa demande (démission) ou, sous certaines conditions, à celle de son employeur (licenciement pour faute grave ou licenciement collectif par exemple). |
| Contrat à durée déterminée (CDD) | Le salarié est embauché par une entreprise pour une durée prévue dans son contrat (24 mois maximum en 2003). À la fin de son contrat, il bénéficie d'une indemnité de précarité de 10 % de sa rémunération sauf en cas de travail saisonnier. |
| Intérim | Le salarié est embauché pour une durée maximale de 18 mois par une agence d'intérim qui l'envoie en mission dans une entreprise. Il bénéficie d'une indemnité compensatrice de congés payés et d'une indemnité de fin de mission, chacune étant équivalente à 10 % de sa rémunération totale. |
| Contrat emploi solidarité (CES) | Le salarié est embauché à mi-temps et pour une durée maximale de deux ans par une administration publique (par exemple au lycée) ou privée (association). Le salaire et les charges sociales des bénéficiaires sont largement pris en charge par l'État (d'où l'expression de « contrats aidés »). Destinés aux personnes en grande difficulté (chômeurs longue durée, RMistes...), ces emplois peuvent être accompagnés d'une formation. |
| Apprentissage | Le salarié (un jeune de 16 à 25 ans) est embauché à mi-temps par une entreprise pour une durée de 1 à 3 ans. Il suit en parallèle une formation dans un centre de formation d'apprentis (CFA) le préparant à un diplôme professionnel (CAP, BTS, parfois un diplôme d'ingénieur). La rémunération est comprise entre 25 % et 61 % du Smic. |

Doc 1 et 2

Q°1 : Quelle est la part des emplois atypiques dans le total des emplois en 1985 et en 2003 ? Que constatez-vous ?
 Q°2 : Calculez l'évolution des emplois atypiques entre 1985 et 2003 (en %) ?
 Q°3 : Par combien a été multiplié chaque emploi atypique entre les 2 dates ? Quels est l'emploi atypique qui a le plus augmenté ?

Bréal, 2004.

Document 2

Évolution des emplois atypiques en France depuis 1985

| (en milliers) | Mars 1985 | 1 ^{er} trim. 2003 |
|---|--------------|----------------------------|
| Contrats à durée déterminée | 315 | 1 577 |
| Intérim | 113 | 428 |
| Apprentis | 178 | 273 |
| Contrats aidés | 146 | 410 |
| Total des emplois temporaires ou précaires | 752 | 2 688 |
| Emplois à temps partiel | 2 388 | 4 024 |
| Total des emplois atypiques | 3 140 | 6 712 |
| Population active occupée | 21 706 | 24 387 |

Source : Enquêtes emploi, INSEE.

Doc 3

Q°4 : Quelle a été l'évolution de l'emploi des jeunes depuis la 2^{ème} moitié des années 1990 ? Comment peut-on l'expliquer ?

Doc 4

Q°5 : Quel type d'emplois a surtout été créé ? Construisez votre réponse en comparant les 2 courbes.

Doc 5

Q°6 : Utilisez le document 5 pour illustrer la question 5.
 Q°7 : Quel était l'objectif du CPE ? Pourquoi a-t-il été abandonné ?

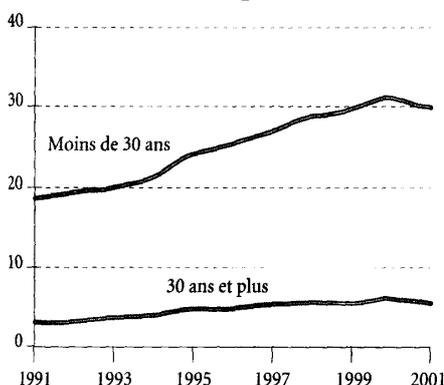
Document 3

Le chômage des jeunes (en particulier les plus diplômés d'entre eux) est très sensible à la conjoncture économique. Quand la croissance économique se ralentit, les entreprises commencent par retarder leurs embauches avant de réduire leur effectif. Les jeunes sont donc les premières victimes des récessions économiques. À l'inverse toute reprise de l'activité économique se traduit par une accélération des embauches qui profitent en priorité à ceux qui viennent d'obtenir un diplôme. Or, la croissance économique s'est accélérée dans tous les pays européens au cours de la seconde moitié des années 90. C'est pourquoi la situation des jeunes sur le marché du travail s'est améliorée jusqu'en 2001. La croissance n'est pas la seule responsable de cette amélioration temporaire les mesures prises en faveur de l'insertion des jeunes sur le marché du travail ont certainement enrichi cette croissance en emploi grâce à une réduction du coût des embauches (baisse des cotisations sociales dans le cas de l'embauche d'un jeune).

D. CHAMBLAY, M. Montoussé, G. RENOVA 50 Fiches pour comprendre les débats économiques actuels, 3^e édition, Bréal, 2003.

Document 4

Part des contrats temporaires dans l'emploi



Note de lecture : en 1991, 19 % des emplois occupés par les jeunes étaient précaires.

D'après enquête Emploi, Insee.

Document 5

En France, le **contrat première embauche (CPE)** était un type de contrat de travail à durée indéterminée, à destination des moins de 26 ans prévu par l'article 8 de la loi pour l'égalité des chances. La vive opposition et la contestation d'une partie de la population, ont fait reculer le pouvoir exécutif. Publiée au journal officiel le 2 avril 2006 avec la promesse de Jacques Chirac que des modifications seront effectuées, une proposition de loi présentée par le Premier ministre du 10 avril 2006 propose de le retirer et de le remplacer par un dispositif visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Le reste du projet de loi pour l'égalité des chances a été conservé.

Contrairement à ce que son nom indique, un salarié aurait pu être sous le régime de ce contrat, sans qu'il s'agisse pour autant de son premier emploi. À l'instar du CNE (contrat nouvelle embauche), ce contrat était assorti d'une « période de consolidation » de deux ans. Durant cette période, l'employeur ou le salarié pouvaient rompre le contrat de travail sans en donner le motif, à l'instar de la période d'essai des CDI et des CDD.

Le Premier ministre français Dominique de Villepin, qui a annoncé sa création le 16 janvier 2006, estimait grâce à ce nouveau contrat inciter à l'embauche des jeunes, dont le taux de chômage en 2006 (23% pour les jeunes actifs) était supérieur au taux moyen de la population active (environ 10%).

Ce texte a suscité une vive opposition parmi un nombre important d'étudiants et de lycéens, suivi par les syndicats de salariés, puis par les partis politiques de gauche, estimant que le contrat aurait facilité les licenciements abusifs et la précarité. Des divisions étaient également apparues parmi les organisations de droite et le patronat.

<http://fr.wikipedia.org/>